

DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

DESAMIANTAGE DECONSTRUCTION
HABITATION ET DEPENDANCES
1 RUE GUILLAUME DE BERRIC A BERRIC (56230)

mardi 20 janvier 2026



SOMMAIRE

1 GÉNÉRALITES	3
1.1 PREAMBULE.....	3
1.2 LE DIAGNOSTIC PEMD.....	3
1.3 LIMITES DE NOTRE PRESTATION	4
1.4 OPERATION ETUDIEE.....	4
1.5 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE	5
1.6 IDENTIFICATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET DIAGNOSTIQUEUR PEMD	5
1.7 RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	5
1.8 CONTEXTE	9
1.9 CONDITION DE REALISATION DES ETUDES	9
2 LOCALISATION DU SITE	11
2.1 LOCALISATION	11
2.2 VUE AERIENNE ET IDENTIFICATION DES BATIMENTS	12
2.3 PLAN CADASTRAL	13
3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS	14
3.1 DIMENSIONS, PLANS ET PHOTOGRAPHIES	14
3.2 ELEMENTS AMIANTES	29
3.3 ELEMENTS PLOMBES	29
3.4 DIAGNOSTICS PARASITAIRES.....	29
3.5 DIAGNOSTIC POLLUTION	30
4 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS	31
4.1 GENERALITES / SYNTHESE DE L'ETUDE	31
4.2 POTENTIEL DE REEMPLOI ET DE VALORISATION DES DECHETS	33
5 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION.....	39
5.1 GENERALITES SUR LES DECHETS DU BATIMENT	39
5.2 ECONOMIE CIRCULAIRE – REEMPLOI, VALORISATION MATIERE, VALORISATION ENERGETIQUE ET VALORISATION ORGANIQUE.....	40
5.3 GESTION DES PEMD ISSUS DU PRESENT SITE A DEMOLIR.....	43
5.4 FILIERES D'EVACUATION DES PRODUITS DE CHANTIER	44

1 GÉNÉRALITES

1.1 Préambule

L'économie circulaire vise à changer de modèle par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.



SOURCE : ADEME

Les chantiers de déconstruction peuvent s'inscrire dans une démarche vertueuse de l'environnement et ainsi tendre au plus proche de la règle des trois « R » :

- **Réduire** à la source la consommation des matières premières et aussi le coût de leur transport en s'approvisionnant localement,
- **Réutiliser** les matériaux une fois l'objet en fin de vie,
- **Recycler** les déchets pour réalimenter les gisements de matières premières.

Le développement de l'économie circulaire dans le bâtiment passe par l'implication de l'ensemble des acteurs (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de démolition, industriel du recyclage, ...).

Au-delà et en dehors du développement nécessaire des filières de valorisation des déchets du bâtiment, il est préconisé :

- D'identifier les Produits Equipements Matériaux et Déchets réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables,
- D'améliorer la qualité des matériaux recyclés,
- De renforcer la prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés de travaux.

1.2 Le diagnostic PEMD

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne a inclus dans notre mission de maîtrise d'œuvre du projet ci-après, la réalisation du diagnostic PEMD permettant :

- D'identifier les PEMD potentiellement réutilisables, réemployables, recyclables et valorisables via le diagnostic PEMD,
- De proposer des objectifs de recyclage maximum,
- De proposer des méthodologies de dépose,
- D'avoir un regard sur le suivi des déchets et les objectifs atteints en matière de réutilisation, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

Le diagnostic PEMD constitue un état des lieux des bâtiments et présente un potentiel de réemploi et de valorisation théorique des produits, équipements et matériaux identifiés. L'ensemble des matériaux pour lesquels une filière de valorisation existe en France à la date de réalisation de ce diagnostic sont identifiés avec un potentiel de valorisation de 100% (hors matériaux dégradés (verre brisé, placoplâtre détrempe, ...) ou pollués). La définition d'objectifs de réemploi et de valorisation adaptés à l'opération doit être étudiée dans le cadre d'une étude spécifique.

1.3 Limites de notre prestation

Le diagnostic Produits / Equipements / Matériaux / Déchets compris dans notre mission comprend :

- L'audit métré PEMD (Produits / Equipements / Matériaux / Déchets) lié à la démolition sur la base du formulaire de récolement relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition – CERFA 14498.
- L'audit technique PEMD
 - Analyse des bâtiments en termes de structure et de matériaux constituant les bâtis
 - Identification des filières de réemploi et de valorisation

Le présent document constitue l'audit technique PEMD relatif aux bâtiments concernés par le diagnostic PEMD. Il présente :

- Le projet
- Les différents systèmes constructifs
- La synthèse du diagnostic PEMD et différentes filières pressenties

Notre audit PEMD ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et du plomb avant démolition.
- La prise en compte des encombrants des locaux occupés pouvant subsister dans les bâtiments.
- Le terrassement des terres nécessaire à la purge des fondations.

1.4 Opération étudiée

Le présent document constitue la notice simplifiée correspondant aux travaux de désamiantage et de déconstruction des bâtiments situés 1 rue Guillaume de BERRIC à BERRIC (56230).

Les bâtiments concernés sont situés aux adresses suivantes :

Adresse	Parcelle cadastrale	Nom du bâtiment	Traitement	Niveau	SHOB
1 rue Guillaume de BERRIC	ZP 111	A2	Désamiantage et déconstruction	Rdc	85 m ²
				R+1	85 m ²
				R+2	85 m ²
1 rue Guillaume de BERRIC	ZP 111	A3	Désamiantage et déconstruction	Rdc	60 m ²
				R+1	20 m ²
1 rue Guillaume de BERRIC	ZP 111	A4	Désamiantage et déconstruction	Rdc	20 m ²

SURFACE TOTALE DE PLANCHER :	355 m²
SURFACE TOTALE AU SOL :	165 m²

1.5 Identification du maître d'ouvrage

Société	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE
Adresse	14 Avenue Henri Fréville 35207 RENNES
Contact	Geoffrey RIMBERT
Courriel	geoffrey.rimbert@epfbretagne.fr
Téléphone	02 99 53 64 75

1.6 Identification du maître d'œuvre et diagnostiqueur PEMD

Société	AD INGE – EGIS GROUP Agence de Rennes
Adresse	103 Avenue Henri Fréville 35207 RENNES
Contact	Maxime NIVELAIS
Courriel	maxime.nivelais@egis-group.com
Téléphone	06 76 38 60 24

1.7 Rappel réglementaire

Le diagnostic est effectué suivant les textes en vigueur. Les documents d'ordres généraux mentionnés ci-après ne sont pas joints matériellement au dossier. L'entrepreneur reconnaît en avoir parfaite connaissance.

Règlementation sur les déchets	
Code de l'environnement : classification des déchets	■ Les Déchets Dangereux : goudrons, peintures, amiante friable... Ils impliquent des précautions particulières d'élimination ou de traitement. ■ Les Déchets Non Dangereux : métaux, bois, plastiques... Ils ne sont "ni dangereux, ni inertes". ■ Les Déchets Inertes : béton, céramique, tuile, terre non polluée, brique... Ils ne subissent en cas de stockage aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique de nature à nuire à l'environnement. Leur potentiel polluant et leur teneur élémentaire en polluants ainsi que leur écotoxicité doivent être insignifiants.
Décret du 5 septembre 2006	■ Diagnostics techniques immobiliers.
Directive européenne de 2008/98/CE	■ Etablissement d'une hiérarchisation des déchets : prévention, réutilisation, recyclage, valorisation, élimination. ■ Fixation d'un objectif de 70% de recyclage et valorisation à atteindre pour 2020 pour les déchets de construction et démolition.

Guide INRS ED 6028	■ Exposition à l'amiante lors du traitement des déchets.
Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 Arrêté du 26 mars 2023	■ Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Ce décret impose la réalisation d'un diagnostic PEMD à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour tous les travaux de démolition de bâtiments ayant une surface supérieure à 1000m ² et pour toutes les rénovations dites significatives.
Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante	■ Matériaux amiantés liés à des matériaux inertes ayant conservés leur intégrité = ISDND ■ Tous les autres déchets amiantés (= non lié à des matériaux inertes (= dalles de sol, plâtre, ...) = ISDD
Arrêté du 12 décembre 2014	■ Conditions d'admission des déchets inertes dans les ISDI.
Arrêté du 15 février 2016	■ Installations de stockage de déchets non dangereux ISDND.
Loi sur la transition énergétique du 18 août 2015	■ Fixation d'un objectif de réduction de 50% des déchets mis en décharge à l'horizon 2025.
Décret du 10 mars 2016	■ Obligation de reprise des déchets des matériaux pour les distributeurs des professionnels du bâtiment et de la construction. (400m ² de surface et 1million € de CA). Reprise dans un rayon maximal de 10 km autour du site de distribution. Sont exclues les grandes surfaces de bricolage, les carrières et les activités de vente en ligne.
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020	■ Obligation de réalisation d'un diagnostic ressource complétant le diagnostic déchet. ■ Mise en place d'une filière REP à partir de 2022, soit la reprise gratuite des déchets de chantier triés financée par une écocontribution sur les ventes de matériaux.
Décret du 30 juin 2021	■ Relatifs au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments
Arrêté du 23 mars 2023	■ Précise les modalités de transmissions au CSTB des diagnostics et formulaires de récolement (CERFA)

Règlementation sur le transport	
Arrêté du 29 Mai 2009	■ Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « Arrêté TMD ») et sa version consolidée du 13 février 2017.

Code du Travail	
Risques chimiques	
Articles R 4412-39 à R 4412-87	■ Risques chimiques
Risques CMR (Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)	
Articles R 4412-86 & R 4412-87	■ Risques CMR

Risques amiante	
Articles R 4412-94 à R 4412-148	SOUS SECTION 1 : Champ d'application et définitions ■ R 4412-94 à R4412-96
	SOUS-SECTION 2 : Dispositions communes à toutes les opérations comportant des risques d'exposition à l'amiante ■ R 4412-97 à R 4412-124
	SOUS-SECTION 3 : Dispositions spécifiques aux travaux <u>d'encapsulage et de retrait</u> d'amiante ou d'articles en contenant ■ R 4412-125 à R4412-143
	SOUS-SECTION 4 : Dispositions particulières aux <u>interventions</u> sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles <u>susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante</u> ■ R 4412-144 à R 4412-148

Textes liés à l'amiante	
Diagnostics Amiante	
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 modifiant les articles R 1334-14 à R1334-29 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique	■ <i>Protection de la population</i> contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 26 juin 2013	■ Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et contenu du rapport de repérage.
Arrêté du 25 juillet 2016	■ Critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017	■ Conditions et modalités du repérage avant travaux de l'amiante.
Arrêté du 16 juillet 2019	■ Relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 8 novembre 2019	■ Relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis.
Arrêté du 23 janvier 2020	■ Modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Certification des entreprises	
Arrêté du 14 décembre 2012 – modifié par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ <i>Conditions de certification des entreprises</i> réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante.
Travaux	

Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 + modification par Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013	■ Risques d'exposition à l'amiante : abaissement de la VLEP de 100 f/l à 10 f/l (obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015) ; mesures d'empoussièrement réalisées en META ; obligation de certification des entreprises de SS3.
Guide INRS ED 6091 d'Aout 2011	■ Travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante – SS3.
Questions-Réponses de Mai 2013	■ Interprétation du décret 2012-639 du 4 Mai 2012, de l'Arrêté du 14 Aout 2012 et de l'Arrêté du 14 décembre 2012.
Instruction DGT n°DGT/CT2/2015/238	■ Explicite les mesures de prévention collective et individuelle pour garantir le respect de la VLEP = 10 f/l.
Guide INRS ED 6262 de Septembre 2016	■ Interventions d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante – SS4.
Note DGT du 8 décembre 2016	■ Conditions d'organisation du chantier test de mesurage des empoussètements d'amiante et des 3 chantiers de validation.
Instruction DGT du 19 Janvier 2017	■ Cadre juridique applicable aux opérations sur des matériaux contenant de l'amiante – Sous-traitance de ces opérations – Certification des entreprises ■ Non obligation de certification pour la sous-traitance de pose d'échafaudage ou de confinement thermo bâché.
Formation des travailleurs	
Arrêté du 23 février 2012 + modifs par l'Arrêté du 20 Avril 2015	■ Modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
Mesurages des niveaux d'empoussièrement	
Arrêté du 14 août 2012	Conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages. ■ <i>Mise en œuvre de la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16000-7 de septembre 2007 et <u>son guide d'application GA X 46-033</u>.</i>
Questions-Réponses de Septembre 2015	■ Interprétation du décret 2012-639 du 4 mai 2012, de l'Arrêté di 19 Aout 2011 et de l'Arrêté du 14 Aout 2012 concernant la METROLOGIE.
Equipements de Protection Individuelle	
Arrêté du 7 mars 2013	■ Choix, entretien et vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.
Moyens de Protection Collective	
Arrêté du 8 Avril 2013	■ Règles techniques, mesures de prévention et moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.

Textes liés au plomb	
Le Code de la Santé Publique et les articles	■ Relatif au constat de risque d'exposition au plomb (CREP).

L.1334-5 à 12 et R1334-10 à 12	
Le Code du Travail et plus précisément l'article 4121-1 et articles R. 4412-1 à R. 4412-164	■ Relatif aux principes généraux de prévention et relatifs à la prévention du risque chimique
La Norme Française X46-030 d'avril 2008	■ « Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb »
La Norme Française X46-032 d'avril 2008	■ « Méthodologie de mesure du plomb dans les poussières au sol »
La Norme Française P41-021 de janvier 2004	■ « Repérage du plomb dans les réseaux intérieurs de distribution d'eau potable. »
La Norme Française X46-035 de juin 2021	■ « Repérage plomb – Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction. »

1.8 Contexte

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne a souhaité se conformer à la réglementation dans le but de faire de la valorisation et de la réutilisation de matériaux une priorité.

Elle souhaite progresser dans sa méthode de gestion des déchets issus d'un programme de désamiantage et de démolition, en se fixant de nouveaux objectifs :

- Encadrer, développer et soutenir les professionnels de ce secteur,
- Repérer et quantifier les matériaux valorisables sur site,
- Définir les matériaux à valoriser et recycler,
- Réduire le volume de mise en décharge,
- Favoriser et développer l'économie circulaire,
- Participer à l'écoconstruction de nouveaux projets,
- Gérer les déchets de chantier.

1.9 Condition de réalisation des études

1.9.1 Documents fournis par le maître d'ouvrage

Les documents constituant le diagnostic PEMD élaboré par AD INGE sont réalisés d'après les documents suivants fournis par le maître d'ouvrage :

- Diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.
- Diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant travaux.
- Etude historique, documentaire et de vulnérabilité.
- Diagnostic environnemental des sols.

1.9.2 Investigations sur site et réserves

1.9.2.1 Audit in situ

Les investigations de terrains ont été menées le 11 septembre 2025 par Mr MERCIER Hugues et Mr NIVELAIS Maxime (Ad Ingé Rennes).

Lors de notre visite, seuls des sondages destructifs légers ont été réalisés (vie marteau et burin). Ils n'ont pas permis de vérifier la présence éventuelle de cave aveugle ou de cavités, et/ou les épaisseurs des dallages.

Il a été repéré quelques encombrants dont les volumes à évacuer ont été estimés dans le cadre du diagnostic PEMD.

1.9.2.2 Réserves

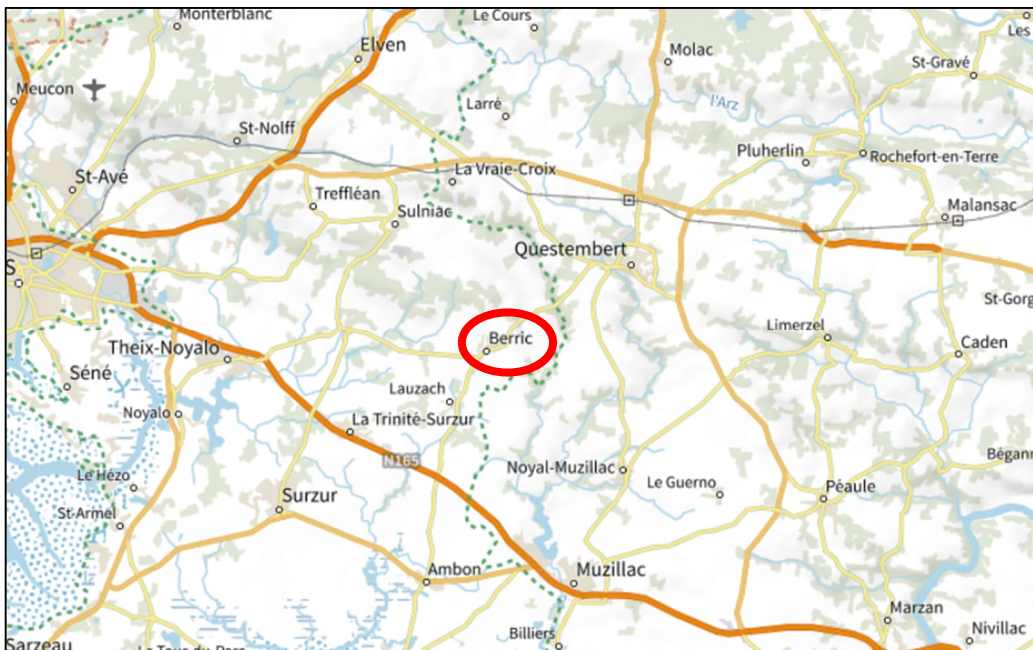
Lors de notre visite, nous n'avons pas pu accéder aux éléments suivants des bâtiments :

- Regards éventuels sous végétaux ;
- Cavité sous bâtis ;

2 LOCALISATION DU SITE

2.1 Localisation

Les bâtiments à traiter sont situés 1 rue Guillaume de Berric à BERRIC (56230).



PLAN DE SITUATION – SOURCE : GEOPORTAIL



PLAN DE SITUATION – SOURCE : GEOPORTAIL

2.2 Vue aérienne et Identification des bâtiments



VUE AERIENNE – SOURCE : GEOPORTAIL

2.3 Plan cadastral



PLAN DE CADASTRE – SOURCE

Liste des parcelles cadastrales concernées par la présente étude :

cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BERRIC (56).

Références de la parcelle 000 ZP 111

Référence cadastrale de la parcelle	000 ZP 111
Contenance cadastrale	731 mètres carrés
Adresse	1 RUE GUILLAUME DE BERRIC 56230 BERRIC

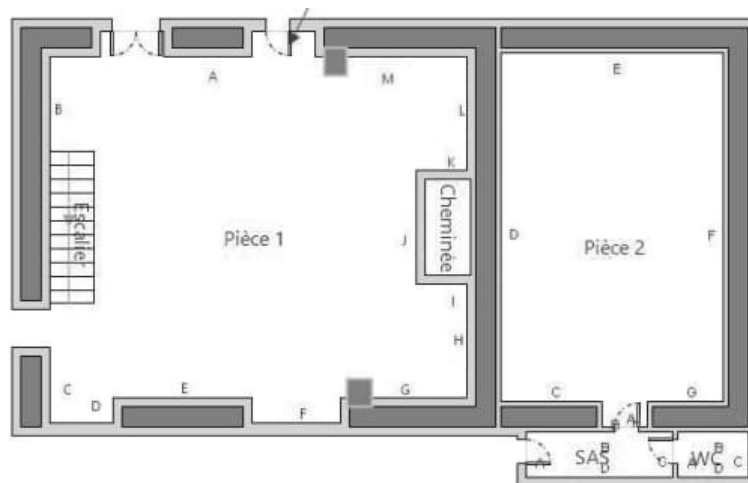
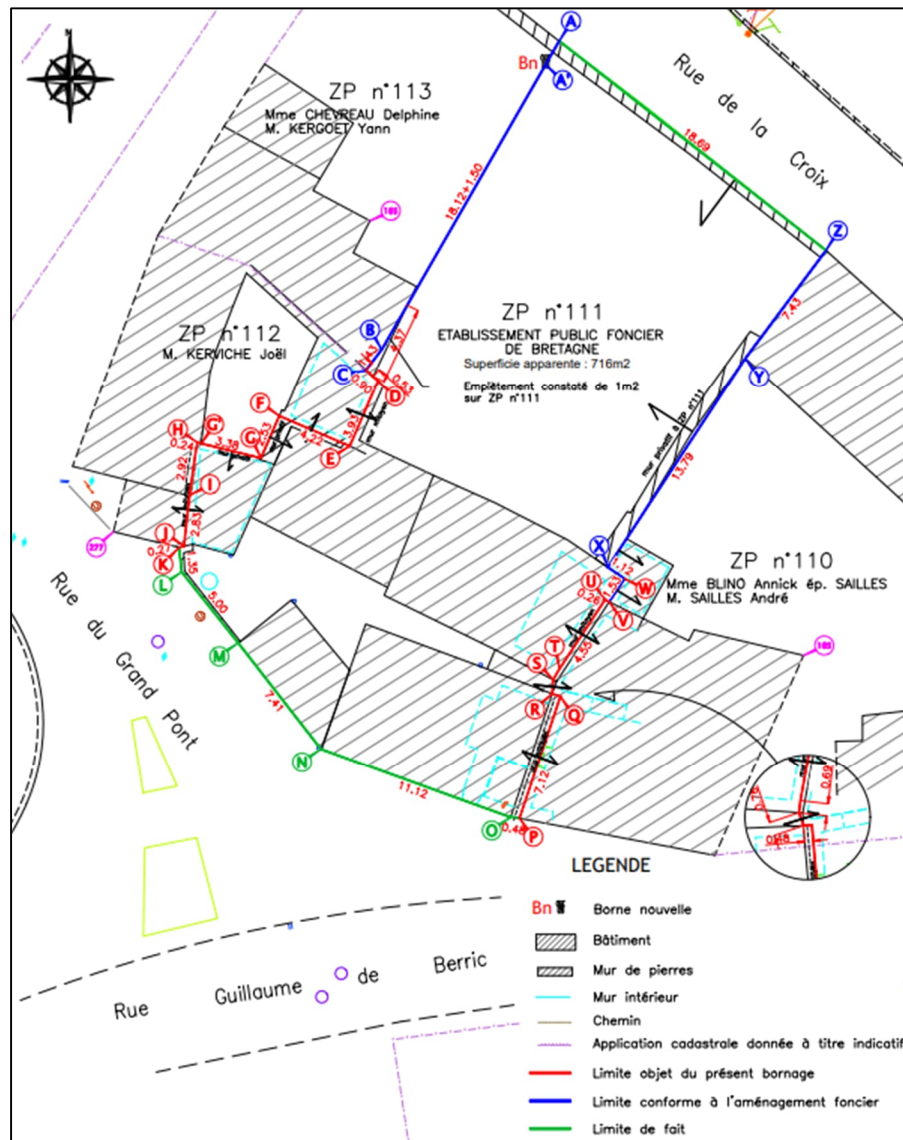
3 PRESENTATION DES BÂTIMENTS

3.1 Dimensions, plans et photographies

3.1.1 Dimensions principales

Nom du bâtiment	Dimensions	Surface au sol	Surface de plancher
Bâtiment A2 Habitation	Longueur maximale : 10.00 ml Largeur maximale : 7.00 ml Hauteur sous plafond : 2.5 m Hauteur au faîtage : 9.00 m Hauteur à la gouttière : 5.50 m	85 m ²	255 m ²
Bâtiment A3 Dépendance	Longueur maximale : 8.00 ml Largeur maximale : 7.00 ml Hauteur au faîtage : 4.50 m Hauteur à la gouttière : 3.10 m	60 m ²	80 m ²
Bâtiment A4 Dépendance	Longueur maximale : 5.00 ml Largeur maximale : 4.00 ml Hauteur au faîtage : 3.10 m Hauteur à la gouttière : 2.60 m	20 m ²	20 m ²
SURFACE TOTALE DE PLANCHER :			355 m ²
SURFACE TOTALE AU SOL :			165 m ²

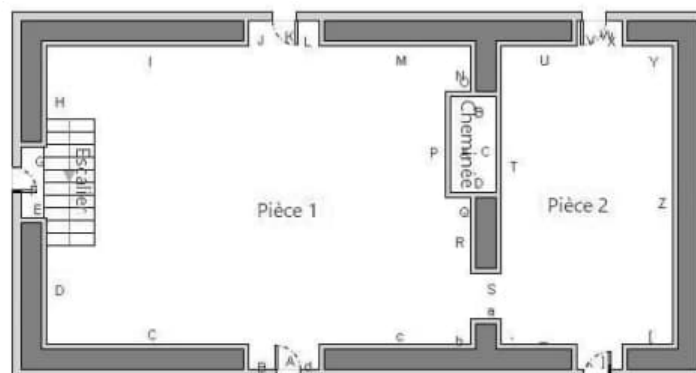
3.1.2 Plans



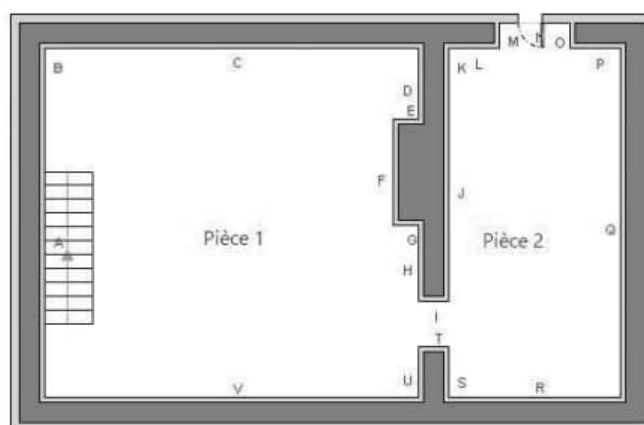
DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

ERREUR ! IL N'Y A PAS DE TEXTE REPONDANT A CE STYLE DANS CE DOCUMENT.

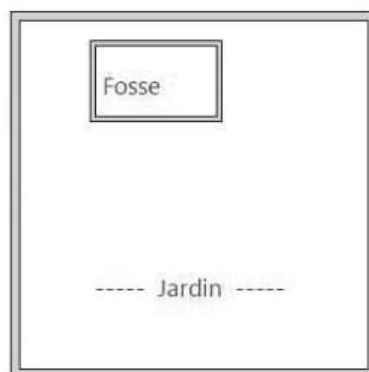
15 / 56



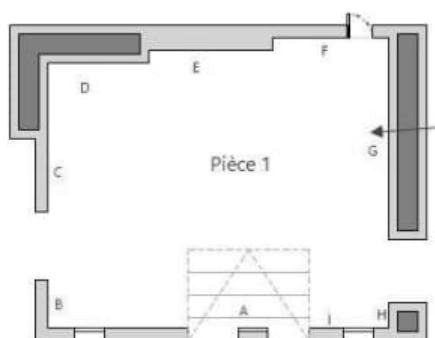
CROQUIS BÂT. A2 1^{er}



CROQUIS BÂT. A2 2^{ème}



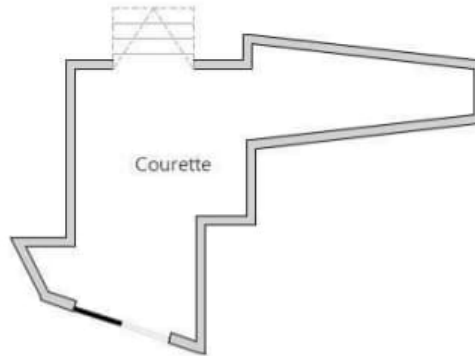
CROQUIS BÂT. A2 JARDIN



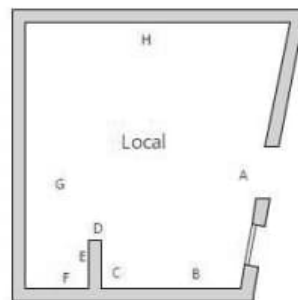
CROQUIS BÂT. A3 RDC



CROQUIS BÂT. A3 MEZZANINE



CROQUIS BÂT. A3 COURS



CROQUIS BÂT. A4 RDC

3.1.3 Prises de vues



VUE 1

DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

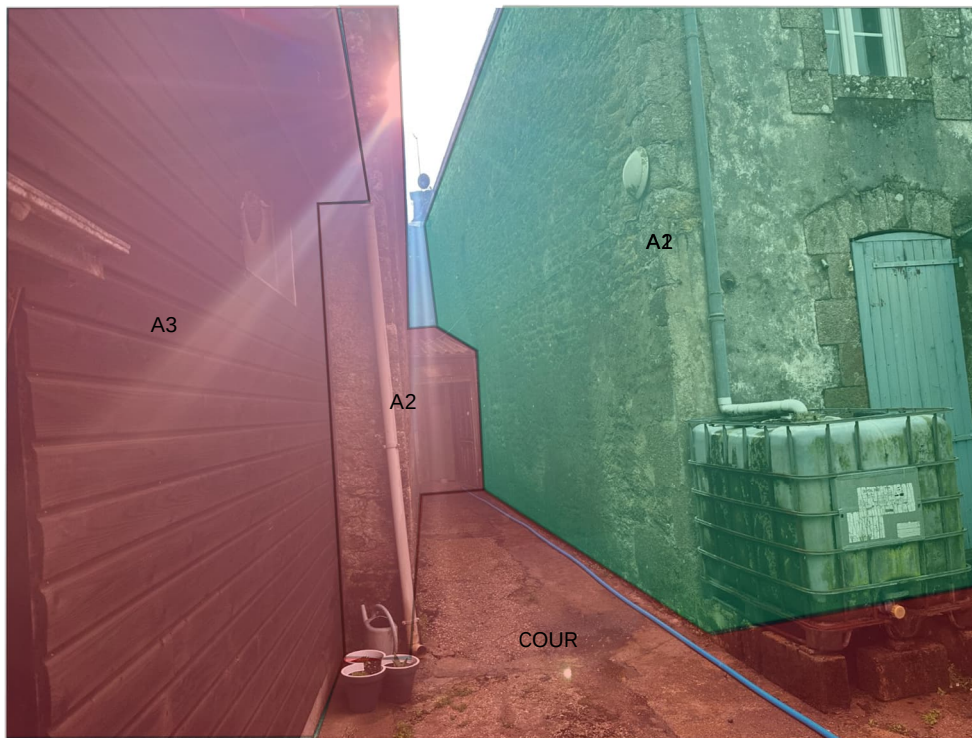
ERREUR ! IL N'Y A PAS DE TEXTE REPONDANT A CE STYLE DANS CE DOCUMENT.



VUE 2



VUE 3



VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7



VUE 8



VUE 9



VUE 10



VUE 11



VUE 12

3.1.4 Bâtiment A2 habitation



Eléments structurels :	
Type de fondations (Hypothèses)	Moellon de pierre du pays (granit, schiste, ...) Dallage béton armé avec isolant
Structure porteuse	Moellon de pierre du pays (granit, schiste, ...)
Planchers	Solivage et plancher bois
Charpente et couverture	Fermes traditionnelles en bois Pannes, chevrons et liteaux en bois Ardoises naturelles et tôles ondulées métallique
Corps d'état secondaires :	

DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

ERREUR ! IL N'Y A PAS DE TEXTE REPONDANT A CE STYLE DANS CE DOCUMENT.

24 / 56

Doublage	Sans objet
Cloisonnements	Sans objet
Faux-plafonds	Sans objet
Revêtements de sols de de murs	Brut, pierre apparente, mélange argile et paille, béton, bois Plaques planes fibrociment amianté (éléments non décontaminables en contact considéré pollué), Enduit plâtre amianté, Peinture amiantée,
Menuiseries	Menuiseries en bois simple vitrage Menuiseries en aluminium double vitrage Portes bois y compris dormant
Divers :	
Divers	Vide, quelques matériaux de construction (bois, ciment, isolant, ...)

3.1.5 Bâtiment A3 dépendance



Eléments structurels :	
Type de fondations (Hypothèses)	Moellon de pierre du pays (granit, schiste, ...) Dallage béton armé avec isolant
Structure porteuse	Moellon de pierre du pays (granit, schiste, ...) Ossature bois
Planchers	Solivage et plancher bois
Charpente et couverture	Fermes traditionnelles en bois Pannes, chevrons et liteaux en bois Tôles ondulées métallique Plaques ondulées en fibrociment amianté (éléments non décontaminables en contact considéré pollué)
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Sans objet

Cloisonnements	Sans objet
Faux-plafonds	Sans objet
Revêtements de sols de de murs	Brut, pierre apparente, mélange argile et paille, béton, bois
Menuiseries	Menuiseries en bois
Divers :	
Divers	Vide, quelques matériaux de construction (bois, ciment, isolant, ...) Plaques ondulées en fibrociment amianté (en dépôt) (éléments non décontaminables en contact considéré pollué)

3.1.6 Bâtiment A4 dépendance



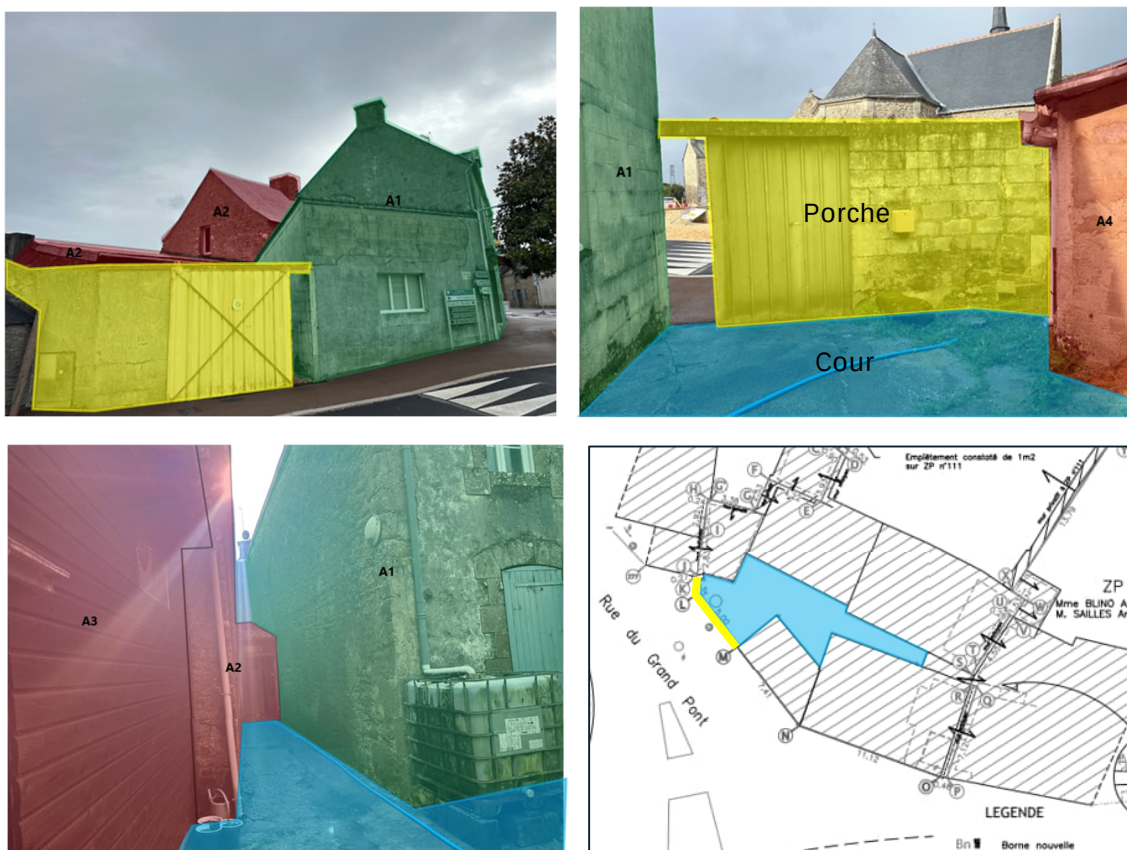
Eléments structurels :	
Type de fondations (Hypothèses)	Semelle filante béton armé Soubassement parpaing Dallage béton armé avec isolant
Structure porteuse	Parpaing, Enduit non-amianté (faux positif),
Planchers	Sans objet
Charpente et couverture	Fermes traditionnelles en bois Pannes, chevrons et liteaux en bois Plaques ondulées en fibrociment amianté (éléments non décontaminables en contact considéré pollué)
Corps d'état secondaires :	
Doublage	Sans objet
Cloisonnements	Sans objet
Faux-plafonds	Sans objet

Revêtements de sols de de murs	Brut, parpaing
Menuiseries	Menuiseries en bois
Divers :	
Divers	Sans objet

3.1.7 Description des extérieurs

■ Partie sud :

Cours/courette en dallage béton, accès par un porche en parpaing.



Porche :

Démolition du porche en parpaing afin de créer un accès chantier, cession et maintien des clôtures Heras en fin de chantier.

Cour :

Démolition et évacuation du dallage béton de la cour.

■ Partie nord

Espace vert, pelouse, vestige de construction le long du bâtiment A3, présence d'un regard en fond de parcelle (probablement une fosse, prévu en TO).

A l'ouest, clôture métallique simple torsion. A l'est, mur de clôture en pierre. Au nord, clôture métallique simple torsion sur mur de soutènement en pierre.



DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

ERREUR ! IL N'Y A PAS DE TEXTE REPONDANT A CE STYLE DANS CE DOCUMENT.

28 / 56

3.2 Eléments amiantés

Les rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition sont :

Rapport	Type	Rédigé par	Date ou version
BERRIC_AMIANTE_BATIMENTA2_01	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	20/06/2025
BERRIC_AMIANTE_BATIMENTA3_02	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	31/10/2025
BERRIC_AMIANTE_BATIMENTA4_02	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	31/10/2025

■ Ces derniers montrent la présence d'amiante dans les bâtiments à démolir et notamment les éléments suivants :

- Enduit plâtre sur mur béton ;
- Peinture murale ;
- Plaque fibres-ciment ;
- Plaques ondulées en fibres ciment de toiture ;

3.3 Eléments plombés

Les rapports de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition sont :

Rapport	Type	Rédigé par	Date ou version
BERRIC_PLOMB_BATIMENTA2_01	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	20/06/2025
BERRIC_PLOMB_BATIMENTA3_01	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	20/06/2025
BERRIC_PLOMB_BATIMENTA4_01	<i>Rapport avant démolition</i>	AED	20/06/2025

■ Ces différents rapports mettent en évidence la présence de matériaux contenant du plomb dont certaines à des concentrations supérieures à 1 mg/cm² et notamment :

- BATIMENT A2 - RDC - Pièce 1 - Porte Bois Peinture ;
- BATIMENT A3 - RDC - Pièce 1 - Poutre Métal Peinture ;

3.4 Diagnostics parasitaires

Des constats de l'état parasitaire des bâtiments ont été établis :

Rapport	Type	Rédigé par	Date ou version
BERRIC_PARASITAIRE_BATIMENTA2_01	<i>Constat</i>	AED	20/06/2025
BERRIC_PARASITAIRE_BATIMENTA3_01	<i>Constat</i>	AED	20/06/2025
BERRIC_PARASITAIRE_BATIMENTA4_01	<i>Constat</i>	AED	20/06/2025

■ Ces différents rapports mettent en évidence la présence de dégradation des bois et notamment :

- BATIMENT A2 - RDC Pièce 1 - Plafond bois et brut - Indice d'infestation de moisissures ;

- BATIMENT A2 - RDC Pièce 2 - Plafond bois et brut - Indice d'infestation de petites et de grosses vrillettes - : Bois dégradé, Présence de trous de sortie ;
- BATIMENT A2 - Étage 1 Pièce 1, 2 - Étage 2 Pièce 1, 2 - Plafond bois et brut - Indice d'infestation de grosses vrillettes, petites vrillettes - Bois dégradé, Présence de trous de sortie ;
- BATIMENT A3 - RDC Pièce 1 - Solives et charpente + poteaux - Indice d'infestation de moisissures - Indice d'infestation de petites vrillettes ;
- BATIMENT A4 - Local - Charpente bois et peinture - Indice d'infestation de champignons de pourriture cubique, moisissures ;

3.5 Diagnostic pollution

La société GINGER BURGEAP a réalisé une étude relative aux sites et sols pollués, via la rédaction du rapport suivant :

■ Diagnostic environnemental des sols (DIAG/AMO) - Réf. LB60.P0574.R01_BERRIC_DIAG-AMO_EPFV.V01

A savoir :

« Les résultats des investigations ont mis en évidence des anomalies en arsenic sur l'ensemble du site, dans le terrain naturel (absence de remblais sur la majeure partie du site). Les concentrations observées sont 1,7 à 12 fois supérieures au bruit de fonds national et au seuil de vigilance du HCSP (concentration comprise entre 43 et 300 mg/kg MS). »



SOURCE : RAPPORT GINGER

4 ANALYSE DES PRODUITS, EQUIPEMENTS, MATERIAUX ET DECHETS DES BATIMENTS

4.1 Généralités / Synthèse de l'étude

Les informations décrites ci-après synthétisent les résultats de l'audit métré joint au présent document.

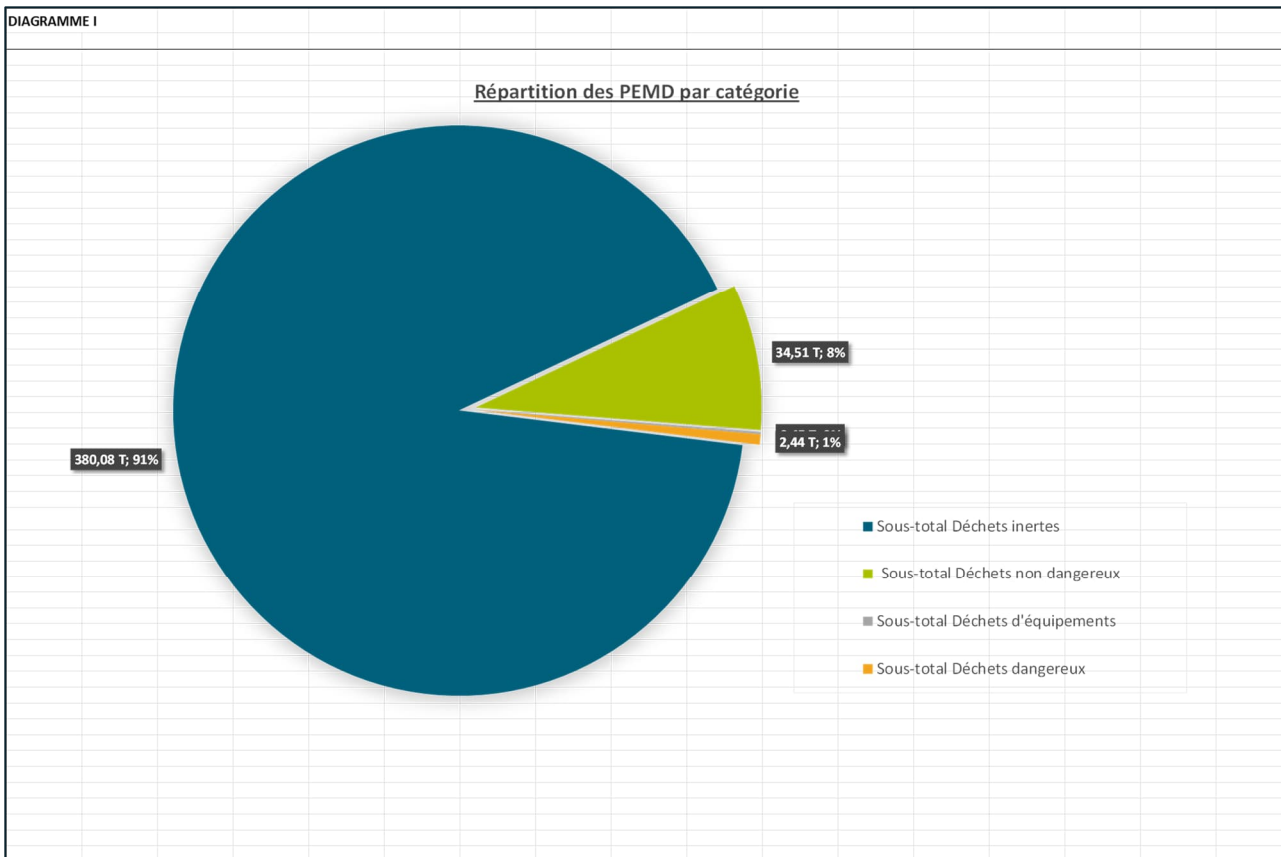
TABLEAU DE SYNTHÈSE																					
		ENSEMBLE DES BÂTIMENTS																			
DÉCHETS INERTES		AJOUT D'UN BATIMENT		Poids total		Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement						Dont poids Eliminé							
Catégories		Exemple de matériaux		Tonnes		Tonnes		%		Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Béton		Beton		105,33	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	105,33	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	
Terres et pierres		Terre et pierres		274,75	271,70	99%	0,00	0%	0,00	0%	3,05	1%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	
		Sous-total Déchet inerte		380,08	271,70	71%	0,00	0%	0,00	0%	108,38	29%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	
DÉCHETS NON DANGEREUX				Poids total		Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement						Dont poids Eliminé							
Catégories		Exemple de matériaux		Tonnes		Tonnes		%		Reutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Bois A (emballages, palettes)		Bois brut ou non traité		24,75	4,84	20%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	18,30	74%	0,00	0%	-0,56	-2%	
Autres non Ferreux :		Autres métaux		7,84	0,00	0%	0,00	0%	7,84	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	
Mélange de DND listés ci-dessus		Mélange de DND listés ci-dessus		1,18	0,00	0%	0,00	0%	1,18	100%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	
		Sous-total Déchet non dangereux		34,51	4,84	14%	0,00	0%	9,76	28%	0,00	0%	18,30	53%	0,00	0%	0,00	0%	-0,56	-2%	
DÉCHETS D'EQUIPEMENTS				Poids total		Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement						Dont poids Eliminé							
Catégories		Exemple de matériaux		Tonnes		Tonnes		%		Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Autres DEEE non dangereux		Autres DEEE non dangereux		0,45	0,30	67%	0,00	0%	0,05	11%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	-0,11	-25%	
		Sous-total déchets d'équipements		0,45	0,30	67%	0,00	0%	0,05	11%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	-0,11	-25%	
DÉCHETS DANGEREUX				Poids total		Dont poids réemploi théorique		Dont poids valorisé théoriquement						Dont poids Eliminé							
Catégories		Exemple de matériaux		Tonnes		Tonnes		%		Réutilisation		Recyclage		Remblayage		Valo. Energétique		Incinération		Elimination	
Amiante (précisez):		Amiante		2,44	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	2,44	100%	
		Sous-total déchets dangereux		2,44	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00	0%	2,44	100%	
		TOTAL :		417,48	276,84	66%	0,00	0%	9,81	2%	108,38	26%	18,30	4%	0,00	0%	0,00	0%	1,76	0%	

EXTRAIT DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

DIAGNOSTIC PRODUITS / EQUIPEMENTS / MATERIAUX / DECHETS

ERREUR ! IL N'Y A PAS DE TEXTE REPODANT A CE STYLE DANS CE DOCUMENT.

31 / 56



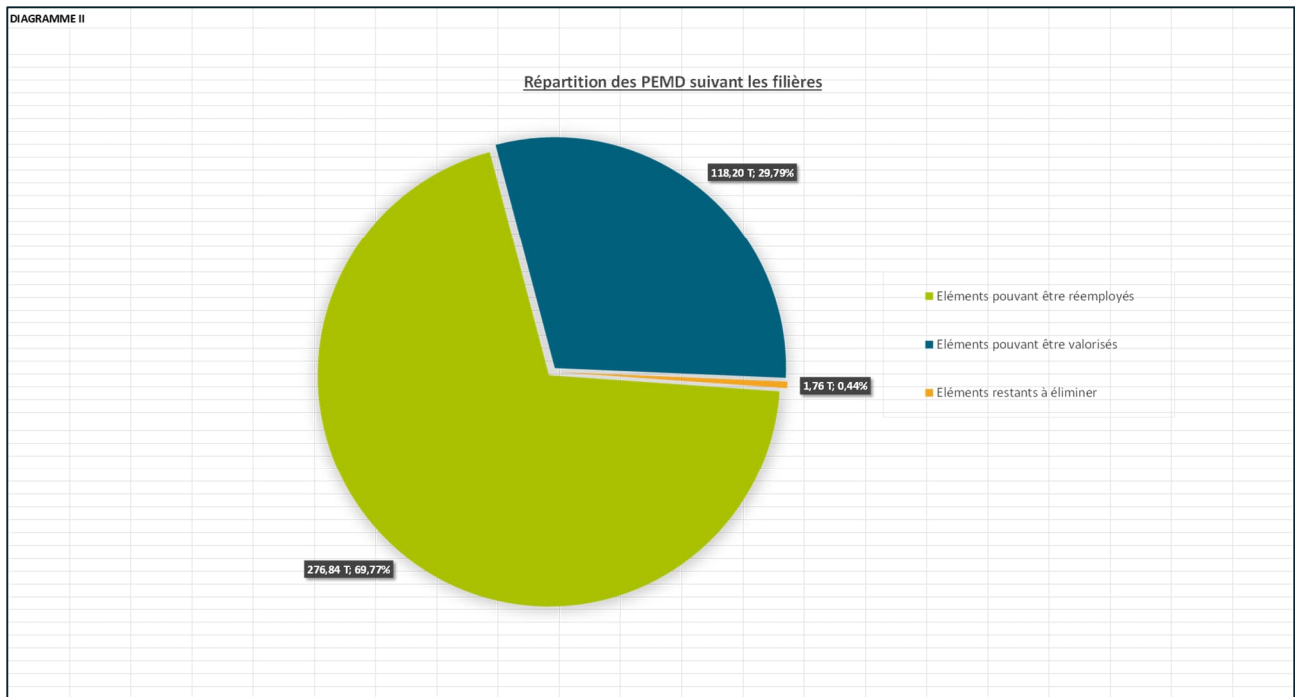
SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Synthèse :

- Le graphique met en évidence une part importante d'inertes dans les bâtiments à démolir.
- Le graphique met également en avant une part importante de déchets non dangereux.

4.2 Potentiel de réemploi et de valorisation des déchets

Suite à nos estimations, nous avons pu mettre en évidence la répartition des PEMD suivante :



SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Synthèse :

- Le graphique met en évidence un potentiel de réemploi assez important du fait de la présence de menuiserie bois dans les bâtiments à démolir qui peuvent être potentiellement réemployés.
- Le graphique met également en avant un fort potentiel de recyclage et de valorisation des matériaux du fait de la proportion importante des inertes dans ce type de bâtiment.

4.2.1 Eléments identifiés avec un potentiel de Réemploi

Dans le cadre du projet, le diagnostic PEMD met en évidence les matériaux potentiellement réemployables.

Un inventaire de produits, équipements et matériaux réemployables diagnostiqués a été défini et mis en évidence dans le tableur du PEMD pour optimiser le réemploi de gisements dans le futur projet de construction et/ou dans des projets ex-situ.

Une demande des éléments réemployables a été menée par la commune.

ad Ingé DESAMIANTAGE DECONSTRUCTION HABITATION ET DEPENDANCES 1 RUE GUILLAUME DE BERRIC A BERIC (56230)										
Nom du bâtiment	Désignation des ouvrages	Matériau x	Etat de conservation	Etat Sanitaire	Précaunisation de dépose	Préconisation de stockage	Unité	Quantité	Poids (tonnes)	Fiche matériau?
BAT A2	fondation pierre	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	8,5	17	à Définir
BAT A2	mur moellon	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	114,75	229,5	à Définir
BAT A2	moins value ouverture	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	-10,4	-20,8	à Définir
BAT A2	r+1 OSB	Bois brut ou non traité	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	m3	3,3	2,475	à Définir
BAT A2	r+2 OSB	Bois brut ou non traité	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	m3	3,3	2,475	à Définir
BAT A2	escalier	Bois brut ou non traité	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	T	2	0,75	à Définir
BAT A2	divers D3E	Autres DEEE non dangereux	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	T	0,25	0,25	à Définir
BAT A3	tas de pierre	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	T	1	10	à Définir
BAT A3	fondation	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	T	1	5	à Définir
BAT A3	fondation pierre	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	3,5	7	à Définir
BAT A3	mur pierre	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	9,5	19	à Définir
BAT A3	arase mur en pierre	Pierre	Bon	RAS	abattage classique	à définir	m3	2,5	5	à Définir
BAT A3	mezzanine OSB	Bois brut ou non traité	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	T	1	0,75	à Définir
BAT A3	divers D3E	Autres DEEE non dangereux	Bon	RAS	dépose élément par élément	à définir	T	1	0,15	à Définir

SYNTHESE DE L'AUDIT METRE CI-JOINT

Photos :

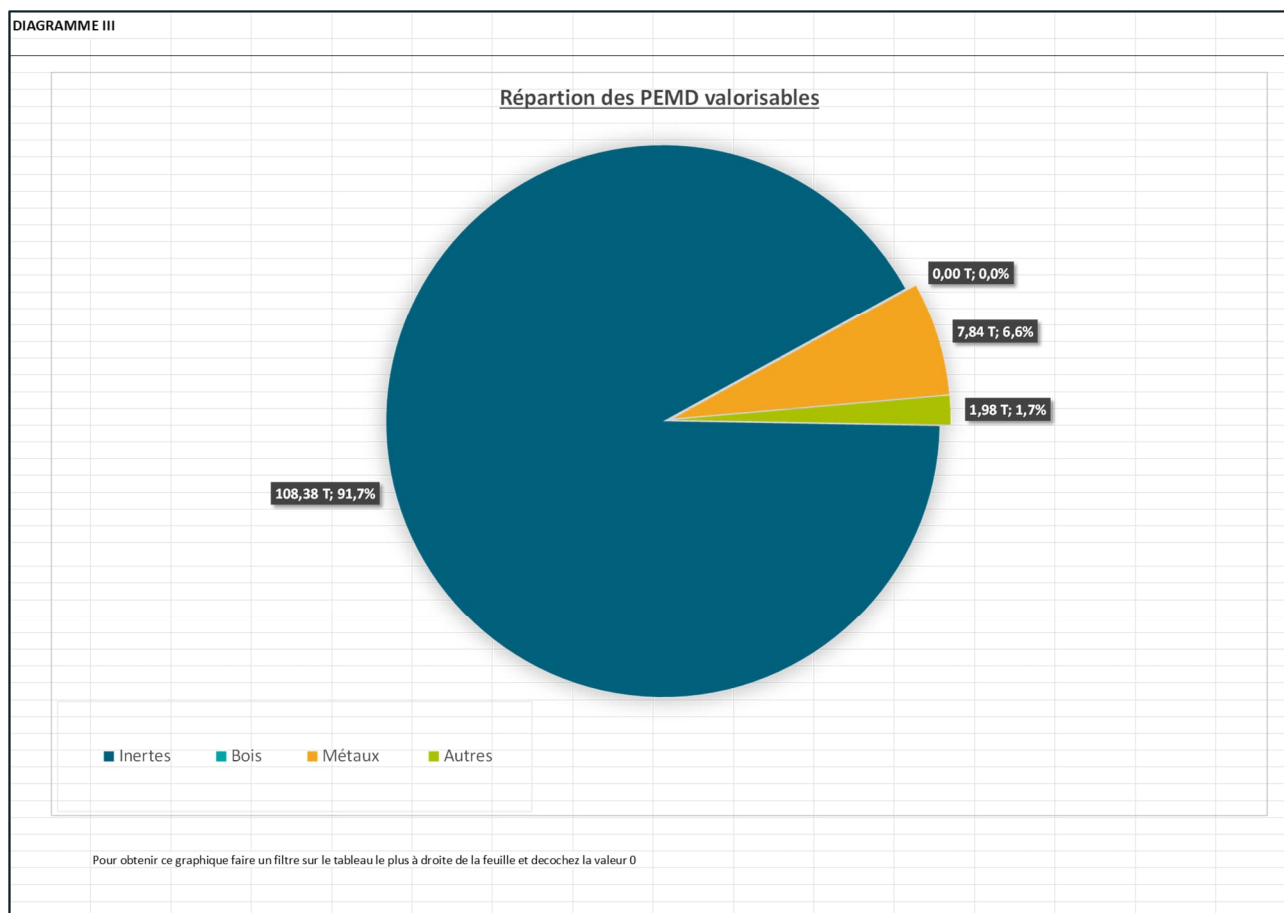




Photos non limitatives.

4.2.2 Répartition des PEMD valorisables

4.2.2.1 Matériaux valorisés usuels INERTES, BOIS, METAL



Synthèse :

Ce graphique met en avant une part importante d'inertes valorisables (108 tonnes) représentant 91% des PEMD valorisables du chantier.

Dans le cadre des chantiers de déconstruction, une large part des PEMD est recyclée. Usuellement les entreprises prévoient un acheminement vers des plateformes de recyclage pour les PEMD suivants :

- Les inertes (environ 91% des PEMD produits sur ce chantier),
- Le métal (environ 7% des PEMD produit sur ce chantier),

Le recyclage de ces matériaux est en grande partie dû au fait :

- qu'il existe un maillage relativement étoffé des filières de recyclage locales,
- que certains produits apportent un gain financier (notamment pour le métal).

Pour rappel, la loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs suivants :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020),
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025),
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

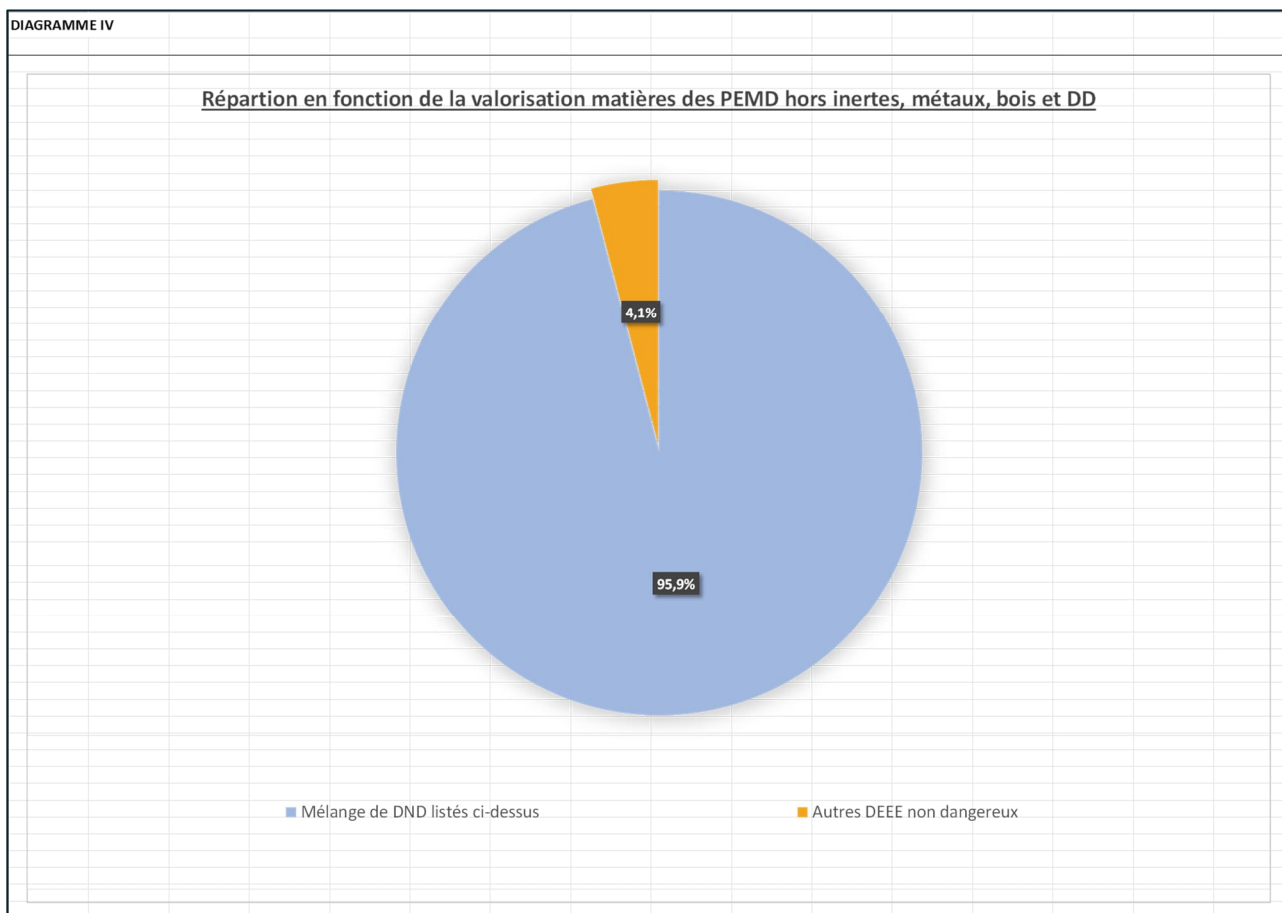
À ce titre, en excluant les terres polluées, les objectifs sont d'ores et déjà atteints puisqu'environ 95% des PEMD sont recyclés via les inertes, bois et métaux. (En considérant les coefficients de valorisation indiqués dans le tableau ci-joint).

4.2.2.2 Les autres matériaux valorisables

Pour engager une réelle évolution et voir le domaine de la déconstruction prendre un tournant dans la gestion des PEMD issus de la démolition, il faut prendre en compte et étudier les PEMD hors inertes, métaux et bois. Ces matériaux, qui représentent une part moins importante des matériaux issus de la déconstruction, ne sont généralement pas triés, ni valorisés et sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets non dangereux.

Ainsi l'identification des PEMD restants et des filières de traitement existantes, permet de mettre en évidence le potentiel de valorisation matière et énergétique. Le but sera alors de minimiser autant que possible l'élimination vers les installations de stockage en se renseignant continuellement sur les pratiques de valorisation des déchets. Tout en gardant un regard critique sur le transport de ces derniers qui présentent un pourcentage important sur les émissions de CO2 (distance lieu du chantier point de valorisation).

Le tableau ci-après représente la répartition des PEMD valorisables du présent chantier, hors inertes, métaux, bois et déchets dangereux permettant de mettre en évidence les PEM sur lesquels une attention particulière peut être apportée pour augmenter le taux de valorisation.



SYNTHESE DU TABLEUR DU DIAGNOSTIC PEMD CI-JOINT

Synthèse :

Par ailleurs nous pouvons mettre en évidence certains matériaux valorisables pouvant être valorisés en matière, on note notamment :

- La part la plus conséquente concerne DND en mélange avec près de 95 % des PEMD valorisables hors inertes, métaux, bois et DD.
- Une part relative aux D3E avec près de 5 % des PEMD valorisables hors inertes, métaux, bois et DD.

Ces valorisations matières sont envisageables dans le cas où :

- L'état de ces PEM est conforme aux cahiers des charges des organismes repreneurs,
- Les coûts de dépose et de transport ainsi que les quantités impactées sont cohérents avec le projet global

La part de PEMD valorisable énergétiquement représente quant à elle près de 50 %. Elle permet d'utiliser les déchets qui n'ont pu être ni recyclés ni valorisés sous forme de matière, comme source d'énergie renouvelable

5 RECHERCHE DES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI, VALORISATION ET D'ELIMINATION

5.1 Généralités sur les déchets du bâtiment

Le bâtiment est un secteur d'activité dans lequel de nombreux déchets sont générés, dont la plupart sont inertes. Des déchets non dangereux, dangereux et aussi des emballages sont également produits. La quantité de déchets générée par la démolition de bâtiments correspond à 50% des déchets issus du secteur du bâtiment.

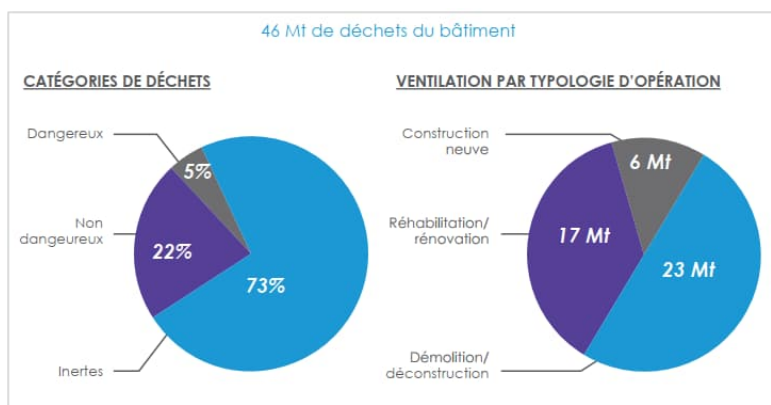


Figure 1 : Gestion des déchets du bâtiment

LES DECHETS DU BATIMENT EN CHIFFRE – SOURCE : DEMOCLES – GUIDE DE BONNES PRATIQUES – AOUT 2020

Les déchets inertes (DI) ont la particularité de ne pas se décomposer, de ne pas brûler et de produire aucune réaction physique ou chimique. De ce fait, ce sont des déchets qui n'entraînent pas de détérioration en contact d'autres matières (Source : ADEME). Ces déchets peuvent être envoyés sur des installations de stockage ou de recyclage pour déchets inertes, ou bien, ils peuvent également être réemployés directement sur site grâce au concassage. Il y a aussi la possibilité de les réutiliser en remblais de chantier ou de carrière, ou encore de les recycler en granulats.

Dans la catégorie des déchets inertes on y retrouve, entre autres :

- Des gravats (murs, dalles...)
- Du béton
- Des mélanges bitumineux (parkings...)
- Du verre (vitrage...)
- De la terre
- Des tuiles
- Des briques
- Autres



Les déchets non dangereux (DND) concernent les déchets qui ne sont ni inertes, ni dangereux. De par leurs propriétés non dangereuses, on peut alors les retrouver dans les mêmes installations que les déchets ménagers. Ce sont les déchets issus des entreprises. On les désigne également comme « déchets banals » (Source : ADEME). Suite au tri, ces déchets sont envoyés vers des centres de recyclage, ou bien vers des centres d'incinération ou encore vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

Dans la catégorie des déchets non dangereux on y retrouve, en autres :

- Le bois
- Les déchets verts
- Les métaux
- Le plastique (sols, fenêtres...)
- Le plâtre (cloisons)
- Les DEEE (équipements informatiques et de télécommunication, appareils électroménagers...)
- Autres



Les déchets dangereux (DD) concernent les déchets présentant un risque pour la santé humaine et/ou pour l'environnement causé par leur toxicité, leur caractère polluant ou par leur dangerosité. En effet si les déchets inertes ou non dangereux sont en contact avec un produit dangereux, ils deviennent, à leur tour, un déchet dangereux par contamination. La traçabilité de ces déchets est assurée par un Bordereau de Suivi de Déchets Dangereux (BSDD) (Source : ADEME). Ces déchets ont différentes possibilités de traitement : incinération dans des installations spécifiques, traitement physico-chimique, valorisation matière ou encore régénération des solvants.

Dans la catégorie des déchets dangereux on y retrouve, entre autres :

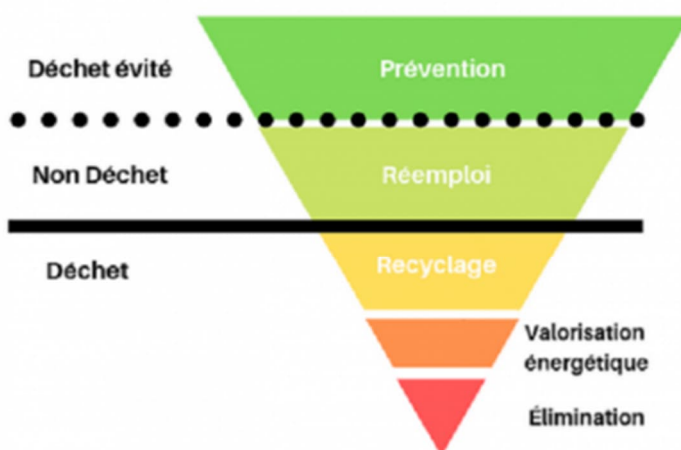
- Les matériaux amiantés ou contenant du plomb
- Les peintures, solvants et aérosols
- Certains DEEE
- Le bois traité
- Autres



5.2 Economie circulaire – réemploi, valorisation matière, valorisation énergétique et valorisation organique

Le secteur du BTP s'investit de manière croissante dans la mise en place de nouvelles pratiques plus sobres en matière de gestion des ressources et des déchets. Les principales raisons menant à ce changement sont la raréfaction des ressources en matières premières, dont le secteur de la construction est un très important consommateur, et l'accumulation des déchets, dont le bâtiment est l'un des plus gros producteurs en France (46 millions de tonnes par an en France pour le bâtiment, dont 12 millions pour le second œuvre). Le secteur de la déconstruction est particulièrement impacté par ces nouvelles pratiques et par les attentes des maitrises d'ouvrages en termes de gestion plus rationnelle des ressources, de déconstruction sélective, de réemploi et de revalorisation matière.

La gestion des déchets est régie par la hiérarchie des modes de traitement, qui détermine les actions à réaliser pour engager une réduction des déchets finaux. Une attention particulière devra être apportée sur les phases réemploi, réutilisation, recyclage et revalorisation des déchets.



La valorisation des déchets est l'alternative aux matières premières naturelles extraites dans l'environnement. On recense 4 catégories :

- **La Réutilisation** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- **La Valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau
- **La Valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur
- **La Valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique

5.2.1 Le réemploi

Le réemploi est défini comme " toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus " (article L541-1-1 du code de l'environnement).

Pour pouvoir être réemployés, les matériaux doivent être triés, démontés, transportés et stockés avec soins de manière à être préservés en vue de leur remise en œuvre. Sur les 227,5 millions de tonnes de déchets produits par le BTP par an en France, 41 Millions de tonnes sont ciblés pour des pratiques de réemploi, soit 18%.

La pierre angulaire d'une démarche de réemploi est composée des documents complémentaire suivants présentés dans le cadre d'une étude de faisabilité spécifique :

- Les fiches réemploi
- L'étude spécifique Réemploi et filière de valorisation (sur ou à proximité du chantier)
- L'étude économique

5.2.2 Le recyclage par valorisation et réutilisation des matériaux

Différentes sortes de revalorisation sont présentées dans le tableau ci-après :

TYPE DE RECYCLAGE	TYPE DE DECHETS	TYPE DE VALORISATION	SUR SITE	EN-DEHORS DU SITE
	Inertes	Concassage	Remblaiement des excavations issues	

Valorisation
Matière

		des fondations et/ou sous-sols Utilisation dans la confection de l'aménagement du futur projet	
	Concassage sur plateforme de recyclage		Utilisation des granulats artificiels dans des bétons Utilisation pour le terrassement Utilisation dans la confection de chaussées
Déchets Verts	Broyage sur site	Utilisation du paillage dans le cadre de l'aménagement du futur projet	
	Broyage sur plateforme de recyclage		Utilisation des copeaux pour paillage
Bois de catégorie A et B	Broyage		Transformation et réutilisation en panneaux bois/usine d'ameublement
Métaux	Refonte		Transformation et réutilisation en industrie
Plâtre	Broyage		Utilisation dans la fabrication du ciment Utilisation pour la fabrication de plaques de plâtre
Plastique, PVC	Broyage		Transformation et réutilisation en industrie

	DEEE	Tri des matières	Récupération des matières triées	
		Dépollution (tri et extraction des déchets dangereux) Broyage des éléments non dangereux		Transformation et réutilisation en industrie
TYPE DE RECYCLAGE	TYPE DE DECHETS	TYPE DE VALORISATION	SUR SITE	EN-DEHORS DU SITE
Valorisation énergétique	Plastique	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
	Bois de catégorie A	Broyage		Utilisation comme combustible (CSR Combustible Solide de Récupération)
Valorisation organique	Bois de catégorie A	Compostage		Utilisation en engrais
	Plâtre	Broyage		Utilisation pour l'amendement des sols en agriculture

5.3 Gestion des PEMD issus du présent site à démolir

Une recherche des filières locales de réemploi, valorisation ou d'élimination des déchets suivant leur nature a été réalisée dans la proche périphérie de l'opération afin de déterminer pour chaque produit la meilleure évacuation.

Au vu de l'audit réalisé, on peut distinguer plusieurs catégories de PEMD, à évacuer pour lesquels les filières sont à identifier, à savoir :

- les PEMD non dangereux
- les ferrailles et métaux recyclables
- le bois (bois brut et bois peints)
- les inertes
- les matériaux contenant de l'amiante (amiante-ciment)
- le plâtre
- le verre

- les déchets dangereux (DD)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- ...

Il faut rappeler que chaque catégorie de PEMD, si elle ne peut être réemployée, doit être valorisée ou éliminée dans une installation de traitement autorisée et adaptée, correspondant aux prérogatives du Plan Départemental de Gestion des déchets de chantier du BTP, à savoir :

- les DD sont envoyés dans des installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) ou dans des centres collectifs d'élimination et de valorisation énergétique des déchets dangereux,
- les DND dans des installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou valorisés,
- les déchets inertes dans des installations de Stockage de Déchets Inerte (ISDI) ou valorisés.

Pour faire son étude, AD Inge s'est rapproché de :

- L'ADEME
- Du CSTB
- de la Fédération du Bâtiment
- et des divers acteurs du secteur du déchet du département de l'opération

5.4 Filières d'évacuation des produits de chantier

AD INGE présente ci-après, pour chaque catégorie de produits les filières locales couramment utilisées dans le secteur :

5.4.1 REEMPLOI

A ce stade du diagnostic PEMD, afin de mettre en œuvre le réemploi ex situ, une recherche et un listing ont été établis pour recenser les TPE et PME spécialisées, entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations, plateformes d'intermédiation situées à proximité du chantier et susceptibles de récupérer certains matériaux/équipements.

Nom	Lien	Département	Lieu	Type d'acteur	Type de matériaux récupérés
Cap ressourcerie	https://www.cap-ressourcerie.fr/	56 MORBIHAN	Crac'h	Ressourcerie	Mobilier, matériel électrique, bricolage (outils et matériaux)
Le comptoir des rues	Comptoir des Rues - Accueil	56 MORBIHAN	Ploërmel	Recyclerie/matériautheque	
Le Grenier	http://www.centremorbihan.fr/	56 MORBIHAN	Locminé	Recyclerie/matériautheque	
Retrilog	Accueil - Retrilog	56 MORBIHAN	Pontivy	Gestionnaire de déchets	DEEE, mobilier, matériel tertiaire
Emmaüs 56 - communauté Vannes	http://www.emmausvannes.fr/	56 MORBIHAN	Séné	Recyclerie/matériautheque	
Emmaüs 56 - communauté Quimperlé	http://www.emmaus-redene.fr/	56 MORBIHAN	Pontivy	Recyclerie/matériautheque	
Emmaüs - communauté Rennes - La Gacilly	https://emmaus-rennes.fr/in/	56 MORBIHAN	La Gacilly	Recyclerie/matériautheque	
Upgaarden	https://upgaarden.com/	56 MORBIHAN	Carnac	Fabricant de serres	Menuiseries, cloisons vitrées
AMISEP/COMPTOIR DES RUES	https://www.facebook.com/rues56/	56		MATERIAUTHEQUE - entreprise d'insertion	
Recyclerie Nord Atlantique	https://www.recyclerienordatlantique.fr/	44	Savenay, Nort sur Erdre, Blain, DREFFEC		

5.4.2 INERTES : Stockage, remblaiement de carrières et recyclage

Parmi les matériaux inertes dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

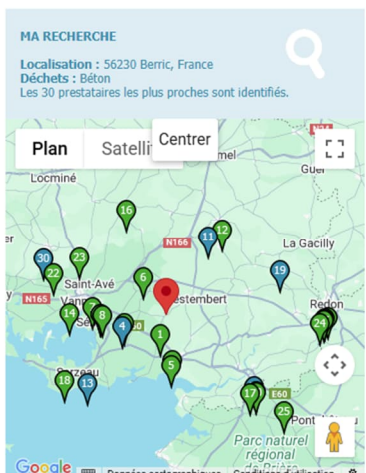
- les bétons et matériaux inertes recyclables.
- les matériaux inertes redevables d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ou recyclables sous condition d'acceptation des centres de tri

Les centres de tri ou de recyclage pour réemploi ci-après sont les centres agréés les plus proches :

NOTA : en cas de concassage des bétons, une caractérisation préalable pour vérifier leur admissibilité sera probablement nécessaire

Centres de recyclage des Inertes

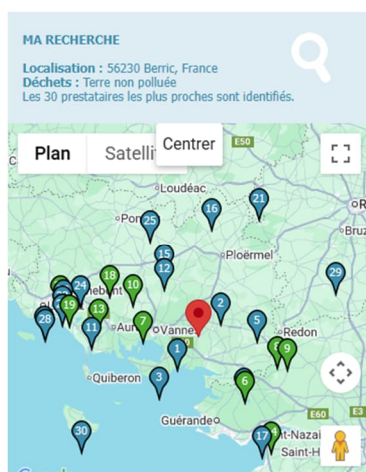
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 PIGEON SITE DE LAUZACH LA GRANDE BAUCHE	2,61 km	LAUZACH	✓
2 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
3 ECO TERRE LE GUERNEVE	10,29 km	THEIX	✓
4 Charier CM - Ecoterre de Theix	10,33 km	THEIX	✓
5 DENIS MATERIAUX MUZILLAC AMBON	12,64 km	AMBON	✓
6 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
7 ESPRIT CASA CARRELAGE VANNES	18,4 km	VANNES	✓
8 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
9 Sita Ouest	19,93 km	VANNES	✓
10 VALORMAT VANNES COLAS	19,93 km	VANNES	✓
11 Charier CM- Ecoterre de Gandouin	23,57 km	SAINT-MARCEL	✓



SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Installations de stockage ISDI

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Charier CM - Ecoterre de Theix	10,33 km	THEIX	✓
2 Charier CM- Ecoterre de Gandouin	23,57 km	SAINT-MARCEL	✓
3 EGTP MINERAUX	28,26 km	SARZEAU	✓
4 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	✓
5 GRAVES DU MANOIR	31,79 km	LE MANOIR	✓
6 CARRIERE CHARIER LA CLARTÉ	32,53 km	HERBIGNAC	✓
7 CMGO Carrière de Grand champ	36,58 km	GRAND-CHAMP	✓
8 CHARIER CM ECOTERRE LE PETIT ROCHER	39,44 km	SAINT-JEAN-LA-POTERIE	✓
9 ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
10 CMGO CARRIERE DE PLUMELIN	55,99 km	PLUMELIN	✓
11 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	✓
12 TB Recyclage	60,61 km	SAINT-ALLOUESTRE	✓



SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.3 METAUX : Recyclage

De nombreux prestataires proposent le rachat des métaux du site à proximité du chantier :

CENTRES DE TRAITEMENT	DÉCHÈTRIÈRES PUBLIQUES	COLLECTEURS	
NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
2 ETS SOULAIN QUESTEMBERT	9,99 km	QUESTEMBERT	✓
3 DENIS MATERIAUX MUZILLAC AMBON	12,64 km	AMBON	✓
4 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
5 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
6 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
7 QUEGUINER MATERIAUX Theix	19,86 km	THEIX	✓
8 LE DORE - VANNES	22,86 km	VANNES	✓
9 CLOIREC SAINT AVE	24,58 km	SAINT-AVE	✓
10 POINT P MALESTROIT	27,14 km	MALESTROIT	✓
11 CASTORAMA VANNES	28,44 km	VANNES	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France

Déchets : Métaux

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan

Satelli

Centrer

Google

Données cartographiques

Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.4 BOIS : Recyclage pour valorisation matière, valorisation énergétique ou incinération

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note :

- Des bois bruts traités à cœur (charpentes, ...)
- Des bois peints par de la peinture pouvant contenir des métaux lourds (et du plomb)

Les bois traités à cœur peuvent être soit recyclés pour la fabrication de nouveaux éléments en bois, soit recyclés par la majeure partie des centres d'incinération (traitement des fumées). Les bois peints peuvent être recyclés dans des unités spécifiques équipées de filtres, ou en ISDND, comme vu ci-dessus dans le cas de présence de plomb par exemple.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
2 ETS SOULAIN QUESTEMBERT	9,99 km	QUESTEMBERT	✓
3 DENIS MATERIAUX MUZILLAC AMBON	12,64 km	AMBON	✓
4 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
5 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
6 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
7 QUEGUINER MATERIAUX Theix	19,86 km	THEIX	✓
8 TRIVANNES	19,93 km	VANNES	
9 Sita Ouest	19,93 km	VANNES	
10 LE DORE - VANNES	22,86 km	VANNES	✓
11 POINT P MALESTROIT	27,14 km	MALESTROIT	✓
12 CASTORAMA VANNES	28,44 km	VANNES	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France

Déchets : Bois non dangereux

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan

Satelli

Centrer

Google

Données cartographiques

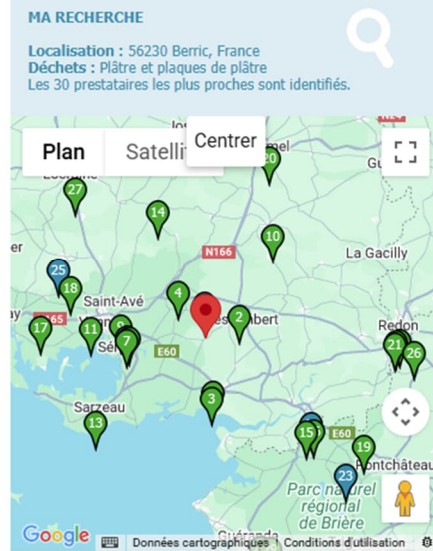
Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.5 PLATRE : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note des plâtres valorisables.
Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
2 ETS SOULAIN QUESTEMBERG	9,99 km	QUESTEMBERG	✓
3 DENIS MATERIAUX MUZILLAC AMBON	12,64 km	AMBON	✓
4 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
5 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
6 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
7 QUEGUINER MATERIAUX Theix	19,86 km	THEIX	✓
8 TRIVANNES	19,93 km	VANNES	
9 LE DORE - VANNES	22,86 km	VANNES	✓
10 POINT P MALESTROIT	27,14 km	MALESTROIT	✓
11 CASTORAMA VANNES	28,44 km	VANNES	✓
12 Séché Environnement Ouest	29,31 km	MUZILLAC	



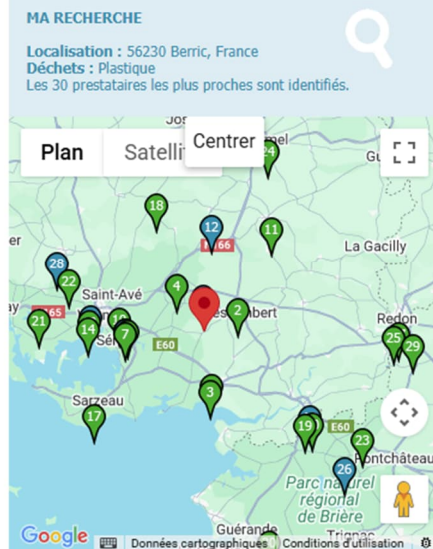
SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.6 PLASTIQUE : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets plastiques ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
2 ETS SOULAIN QUESTEMBERG	9,99 km	QUESTEMBERG	✓
3 DENIS MATERIAUX MUZILLAC AMBON	12,64 km	AMBON	✓
4 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
5 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
6 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
7 QUEGUINER MATERIAUX Theix	19,86 km	THEIX	✓
8 TRIVANNES	19,93 km	VANNES	
9 Sita Ouest	19,93 km	VANNES	
10 LE DORE - VANNES	22,86 km	VANNES	✓
11 POINT P MALESTROIT	27,14 km	MALESTROIT	✓
12 RECYCLE LOGISTIQUE	27,66 km	SERENT	



SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.7 PVC : Recyclage pour valorisation matière

Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

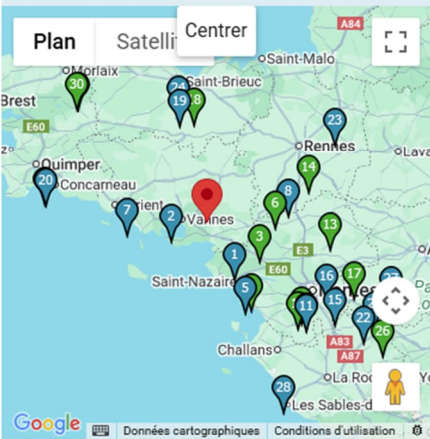
Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
2 SFB ENVIRONNEMENT	42,52 km	GRAND-CHAMP	
3 ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
4 ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	63,35 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓
5 VÉOLIA PROPRETÉ	69,14 km	TRIGNAC	
6 LG SERVICES	70,68 km	GUIPRY	✓
7 GRANJOUAN SACO	71,46 km	HENNEBONT	
8 CM Recyclage	86,18 km	SAINT-SENOUX	
9 TRI OUEST COUERON	87,08 km	COUERON	✓
10 TRI'N COLLECT	93,81 km	SAINT-HERBLAIN	
11 PAPREC OUEST44	94,55 km	SAINT-HERBLAIN	
12 DECHETERIE PRO VEOLIA COUERON	95,86 km	COUERON	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : PVC trié
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer



Google Données cartographiques Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.8 PAPIERS/CARTONS : Recyclage pour valorisation matière

Sur le site, plusieurs déchets de type papiers/cartons ont été recensés. Ces derniers peuvent être triés en vue de leur recyclage.

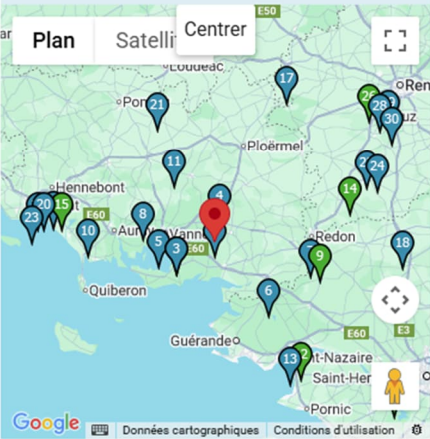
Les plateformes susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
2 TRIVANNES	19,93 km	VANNES	
3 Sita Ouest	19,93 km	VANNES	
4 RECYCLE LOGISTIQUE	27,66 km	SERENT	
5 ETS Ferrand	29,13 km	VANNES	
6 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
7 ROMI Bretagne SAS	40,71 km	REDON	
8 SFB ENVIRONNEMENT	42,52 km	GRAND-CHAMP	
9 ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
10 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
11 TB Recyclage	60,61 km	SAINT-ALLOUESTRE	
12 ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	63,35 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : Emballage papier-carton
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer



Google Données cartographiques Conditions d'utilisation

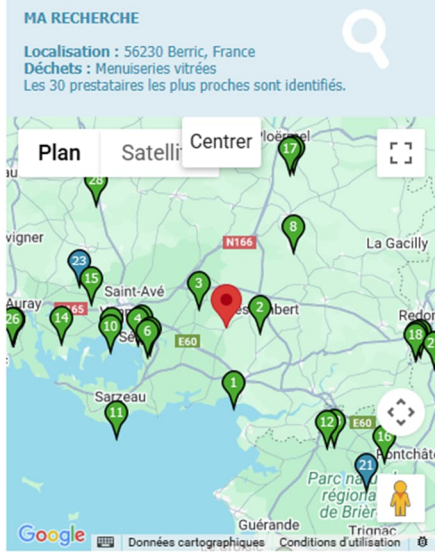
SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.9 VERRE PLAT : Recyclage pour valorisation matière

Parmi les matériaux dénombrés dans le rapport d'audit, on note du verre plat valorisable.

Les filières de recyclage susceptibles de les accueillir sont les suivantes :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 MUZILLAC POINT P	9,54 km	MUZILLAC	✓
2 ETS SOULAIN QUESTEMBERT	9,99 km	QUESTEMBERT	✓
3 DENIS MATERIAUX ELVEN	12,66 km	ELVEN	✓
4 ESPRIT CASA CARRELAGE VANNES	18,4 km	VANNES	✓
5 VANNES THEIX POINT P	19,7 km	THEIX	✓
6 QUEGUINER MATERIAUX Theix	19,86 km	THEIX	✓
7 LE DORE - VANNES	22,86 km	VANNES	✓
8 POINT P MALESTROIT	27,14 km	MALESTROIT	✓
9 CASTORAMA VANNES	28,44 km	VANNES	✓
10 LARIVIERE Vannes	28,56 km	VANNES	✓
11 CHAUSSON SARZEAU	29,56 km	SARZEAU	✓
12 POINT P HERRIGNAC	29,84 km	HERRIGNAC	✓



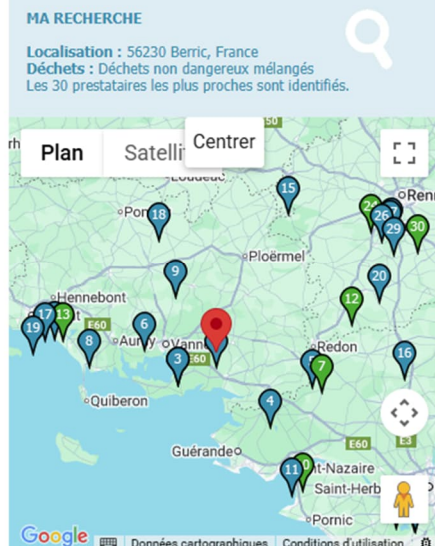
SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.10 DND NON VALORISABLES : ISDND ou centre de tri

Les centres de traitement de Déchets Non Dangereux (ISDND) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets non dangereux :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
2 TRIVANNES	19,93 km	VANNES	
3 Sita Ouest	19,93 km	VANNES	
4 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
5 ROMI Bretagne SAS	40,71 km	REDON	
6 SFB ENVIRONNEMENT	42,52 km	GRAND-CHAMP	
7 ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
8 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
9 TB Recyclage	60,61 km	SAINT-ALLOUESTRE	
10 ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	63,35 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓
11 VÉOLIA PROPRETÉ	69,14 km	TRIGNAC	
12 LG SERVICES	70,68 km	GUIPRY	✓



SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.11 Les ECO-ORGANISMES

Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") les filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ont évolué. Ceux recensés sont les suivantes (listes non exhaustives) :

Nom de l'éco-organisme	Produits concernés	Site Web
ADELPHE	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	http://www.adelphe.fr/
ALCOME	TABAC	https://alcome.eco/
ALIAPUR	Pneus	https://www.aliapur.fr/fr/
APER	Bateaux de plaisance ou de sport (BPS)	https://www.recyclermonbateau.fr/
BATRIBOX	Piles et accumulateurs (PA)	https://www.batribox.fr/
CITEO	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	www.citeo.com
CITEO PRO	Emballages professionnels (EPRO)	https://www.citeopro.com/
COREPILE	Piles et accumulateurs (PA)	https://www.corepile.fr
Cyclamed	Médicaments non utilisés (MNU)	https://www.cyclamed.org/
CYCLEVIA	Huiles lubrifiantes ou industrielles (LUB)	https://www.cyclevia.com/
DASTRI	Dispositifs médicaux perforants des patients en autotraitement (DISP-MED)	https://www.dastri.fr/
ECO DDS	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.ecodds.com/
EcoLogic	Équipements électriques et électroniques (EEE) Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Articles de sport et de loisirs (ASL)	https://www.ecologic-france.com/
Ecomaison	Articles de bricolage et de jardin (ABJ) Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Jouets	https://ecomaison.com/

Ecominero	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)	https://www.ecominero.fr/
ECOPAE	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.ecopae.fr/
Ecosystem	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.ecosystem.eco/
GIE FRP	Pneu	https://www.eo-frp.com/
Léko	Emballages ménagers et papiers graphiques (EMPAP)	https://www.leko-organisme.fr/
Pyréo	Contenus et contenants des produits chimiques (PCHIM)	https://www.pyreo.fr/
Recycler mon véhicule	Véhicules	https://www.recyclermonvehicule.fr/
Refashion	Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC)	http://refashion.fr/
Soren	Équipements électriques et électroniques (EEE)	https://www.soren.eco/
Tyval	Pneu	
Valdelia	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA)	https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/www.valdelia.org
Valobat	Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) Eléments d'ameublement (EA) Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	https://www.valobat.fr/

5.4.11.1 DEEE

Pour information, les centres de collecte à proximité qui récupèrent pour les éco-organismes les DEEE sont les suivants :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Eco site Croix Irtelle	13,7 km	LA VRAIE-CROIX	
2 ETS Ferrand	29,13 km	VANNES	
3 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
4 Guyot Environnement	40,46 km	PLOERMEL	
5 ROMI Bretagne SAS	40,71 km	REDON	
6 ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
7 SUEZ RR IWS Chemicals France	55,1 km	SAINT-NAZAIRE	
8 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
9 ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	63,35 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓
10 LG SERVICES	70,68 km	GUIPRY	✓
11 GUYOT ENVIRONNEMENT KERVIGNAC	70,88 km	KERVIGNAC	✓
12 GRANJOUAN SACO	71,46 km	HENNEBONT	

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : Déchets électriques et électroniques
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer

Google Données cartographiques Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.11.2 DD VALORISABLES : recyclage

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent les néons et lampes du site. Ces matériaux peuvent être évacués du site en rack à néons, en vue de leur recyclage.

Les néons et lampes sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les éco-organismes en charge de leur collecte et traitement sont :

- Ecosystem pour les néons et les tubes fluorescents
- Récyclum pour les lampes

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

CENTRES DE TRAITEMENT

DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

COLLECTEURS

+

NOUVELLE RECHERCHE

✎

MODIFIER LA RECHERCHE

🖨

IMPRIMER

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
2	ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	45,74 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
3	SUEZ RR IWS Chemicals France	55,1 km	SAINT-NAZAIRE	
4	ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	63,35 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓
5	LG SERVICES	70,68 km	GUIPRY	✓
6	LA MEVENAISE DE TRANSPORT	73,52 km	SAINT-MEEN-LE-GRAND	
7	SITA GRAND OUEST	83,16 km	LORIENT	
8	TRI OUEST COUERON	87,08 km	COUERON	✓
9	SORED	89,42 km	SAINT-VIAUD	
10	ORTEC ENVIRONNEMENT	95,13 km	SAINT-HERBLAIN	
11	PAPREC RECYCLAGE GRAND OUEST	95,95 km	LE RHEU	
12	TRI OUEST CHATEAUBRIANT	96,38 km	CHATEAUBRIANT	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France

Déchets : Tube fluorescent, lampe

Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan

Satellite

Centrer

Google

Données cartographiques

Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

Parmi les déchets dangereux dénombrés, certains concernent des pneus. Ces matériaux peuvent être évacués en vue de leur recyclage.

Les pneus sont soumis à une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), l'éco-organisme en charge de leur collecte et traitement est Aliapur.

Pour information, les centres de collecte à proximité sont les suivants :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
2 VÉOLIA PROPRETÉ	69,14 km	TRIGNAC	
3 LG SERVICES	70,68 km	GUIPRY	✓
4 GUYOT ENVIRONNEMENT KERVIGNAC	70,88 km	KERVIGNAC	✓
5 GRANJOUAN SACO	71,46 km	HENNEBONT	
6 SITA GRAND OUEST	83,16 km	LORIENT	
7 TRI OUEST COUERON	87,08 km	COUERON	✓
8 PAPREC OUEST44	94,55 km	SAINT-HERBLAIN	
9 PAPREC RECYCLAGE GRAND OUEST	95,95 km	LE RHEU	
10 TRI OUEST CHATEAUBRIANT	96,38 km	CHATEAUBRIANT	✓
11 NETRA	99,42 km	RENNES	
12 Sita Ouest Cap Valo 35	101,28 km	CHARTRES-DE-BRETAGNE	

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : Pneu usagé
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer

Google Données cartographiques Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.12 DD NON VALORISABLES : stockage en ISDD

Les centres de traitement de Déchets Dangereux (ISDD) présentés ci-après sont ceux recensés dans le département ou dans les départements voisins :

Installation de stockage de déchets dangereux :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
2 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
3 GRANJOUAN SACO	71,46 km	HENNEBONT	
4 SITA GRAND OUEST	83,16 km	LORIENT	
5 TRI OUEST COUERON	87,08 km	COUERON	✓
6 SOREDI	89,42 km	SAINT-VIAUD	
7 ORTEC ENVIRONNEMENT	95,13 km	SAINT-HERBLAIN	
8 TRI OUEST CHATEAUBRIANT	96,38 km	CHATEAUBRIANT	✓
9 BRANGEON RECYCLAGE	111,54 km	VERN-SUR-SEICHE	✓
10 SARP OUEST	115 km	SAINT-ARMEL	
11 DECHETERIE DE CONCARNEAU	126,58 km	CONCARNEAU	
12 DECHETERIE PRO BRANGEON ANCENIS	128,09 km	ANCENIS	✓

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : Déchets dangereux mélangés
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer

Google Données cartographiques Conditions d'utilisation

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.13 MATERIAUX AMIANTES

5.4.13.1 Matériaux amiante-ciment

À diriger en ISDND (ex-classe 2) avec alvéole spécifique amiante, lorsqu'ils sont intègres.
Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1 Charier CM - Ecoterre de Theix	10,33 km	THEIX	
2 Séché Environnement Ouest	29,31 km	NIVILLAC	
3 SUEZ RR IWS Chemicals France	55,1 km	SAINT-NAZAIRE	
4 SNCD	58,06 km	LOCOAL-MENDON	
5 BREIZH RECYCLAGE	70,22 km	BAUD	✓
6 Suez RV	80,81 km	GUELTAS	
7 SITA GRAND OUEST	83,16 km	LORIENT	
8 TRI OUEST COUERON	87,08 km	COUERON	✓
9 SORED	89,42 km	SAINT-VIAUD	
10 GEVAL - CET DE PONT SCORFF	89,56 km	PONT-SCORFF	
11 TRI OUEST CHATEAUBRIANT	96,38 km	CHATEAUBRIANT	✓
12 TRIADIS SERVICES RENNES	99,29 km	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	

MA RECHERCHE

Localisation : 56230 Berric, France
Déchets : Amiante ciment
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

Plan Satellite Centrer

SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - DECHETS DE CHANTIER
DONNEES ET ADRESSES SUR WWW.DECHETS-CHANTIER.FFBATIMENT.FR

5.4.13.2 Autres matériaux amiantés – ISDD

Les matériaux amiantés (hors amiante ciment) doivent obligatoirement être dirigés vers une installation de Stockage des Déchets Dangereux habilitée à les recevoir.

Les centres de traitement susceptibles de les accepter sont les suivants :

- ISDD de l'Oisinnièrre, Séché Eco Industries ;
- ISDD de Champteusse-sur-Baconne, Société exploitation décharges angevines ;



SOURCE : FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

5.4.13.3 Alternatives développées ou en cours de développement pour les matériaux amiantés

Centre de recyclage d'INERTAM (Recyclage des déchets amiantés en vitrifiat)

Exploité par la société INERTAM COFAL (EDF)

Contact : www.inertam.com

Centre de recyclage sur site VALAME (Recyclage par traitement chimique)

Exploité par la société VALAME

Contact : www.valame.com

AD Ingé – Egis Group

• 2° étage – 103 Avenue Henri Fréville • 35200 RENNES • Tel. 02 99 53 64 75 • Fax. 02 23 62 60 62
• contact@ad-inge.fr

SARL au capital de 7500 € • RCS RENNES 477 617 476 • INTRA 62-477 617 476 00015 • Code APE 7112B



communication.egis@egis.fr

www.adinge.fr

www.egis-group.com